

Article rédigé par madame **Sabine PERNET**, sophrologue, formée à l'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille (école non-caycédienne)

Titre RNCP : 7 idées fausses qui font rêver les sophrologues



Formation RNCP. Titre de sophrologue RNCP. Comment le préparer ou le passer le RNCP... depuis plusieurs années ces 4 lettres occupent beaucoup de place dans le petit monde des sophrologues en devenir.

Certains l'utilisent sur leurs cartes ou plaques. Ils l'accrochent au titre de sophrologue. D'autres le considèrent comme un titre à part entière et sont fiers d'annoncer qu'ils ont « eu leur RNCP ».

Au-delà du profond respect pour le travail fourni, je me demande si l'école qui les a accompagnés n'a pas entretenu un peu de confusion.

Par ailleurs, il a 10 ans déjà, les écoles et syndicats nous promettaient que l'inscription des formations au RNCP avait pour objectif de faciliter les discussions avec l'état. Ce devait être le début du processus de reconnaissance et de normalisation du métier. Force est de constater qu'il n'en est rien...

Voici donc une synthèse complète (ou presque) pour vous expliquer ce que l'on ne vous dit pas toujours sur le titre de Sophrologue RNCP.

Avertissement

Aucun de mes propos ne vise une école en particulier. Tout ce qui va être dit est vérifiable. Il n'est pas question ici de parti-pris, mais de faits. Vous trouverez des liens en bas de cette page pour débiter vos recherches. Alors, n'hésitez pas à poser vos questions aux organismes cités. Ils répondent !

Qu'est-ce que le RNCP ?

Commençons par enfoncer une porte ouverte. RNCP n'est rien d'autre que l'acronyme de « Répertoire national des certifications professionnelles ».

Cet organisme a deux fonctions principales :

1. Lister les formations et les organismes qui les proposent.
2. Proposer un niveau d'équivalence par rapport aux diplômes d'état.

Pour faire inscrire son diplôme au RNCP, votre école a dû se conformer à un cahier des charges. Elle a démontré sa capacité à délivrer un enseignement de qualité et structuré, dans un domaine qui existe réellement professionnellement parlant.

La démarche administrative

Bien entendu, toute cette démarche s'effectue uniquement sur dossier. C'est à l'école de fournir les documents qui démontrent ces affirmations.

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur ce dossier, c'est très simple. Pour commencer, consultez la fiche RNCP de votre établissement sur le site du RNCP.

Ensuite, si vous voulez une vue complète de la procédure, il suffit de consulter la notice d'aide au dépôt de dossier. Vous trouverez les liens à la fin de cet article.

Cette inscription de la formation au RNCP est valable jusqu'à 5 ans, sans aucune vérification intermédiaire par les services de l'état. À l'issue de cette période, une demande de renouvellement doit être déposée, dans les mêmes conditions que précédemment.

Durant la période de renouvellement, l'inscription est marquée comme « Inactive ». Mais pas d'inquiétude si vous êtes en cours de formation. Une fois l'inscription renouvelée, votre titre sera bien inscrit au RNCP.

Cependant, si l'inscription n'est pas renouvelée de façon définitive, alors les nouvelles promotions n'auront plus de titre inscrit au RNCP. Pour les anciens élèves, le titre garde son inscription au RNCP.

1) Je passe le RNCP

En premier lieu, comprenez que c'est la formation qui est inscrite au RNCP. Donc, **en tant qu'élève, vous n'avez AUCUN lien avec le RNCP** et vous n'en aurez jamais ! Cela ne concerne que l'école.

Ceci étant, certaines écoles proposent de « **passer le RNCP** » sous forme d'un examen complémentaire. Intriguée, j'ai écrit à France Compétence pour connaître les modalités d'obtention d'un titre inscrit au RNCP.

La réponse est claire : **il n'existe pas d'examen spécifique au RNCP**. Seule compte la validation des évaluations de fin de formation.

Donc, si vous réussissez l'ensemble des évaluations qui sont inscrites sur la fiche RNCP de l'établissement, alors vous avez validé la formation. Le centre de formation doit vous remettre le certificat de fin de formation et ce titre est inscrit au RNCP.

Si votre école vous fait passer un examen de fin de formation et vous propose de passer le RNCP de façon séparée, cela signifie :

- Soit que le premier examen **n'est pas l'examen de fin de formation**. Donc, en arrêtant là, c'est comme si vous quittiez le lycée après avoir réussi votre bac blanc. Vous partez sans rien. Dans ce cas, certaines écoles délivrent même des « attestations de présence » et non des « certificats de fin de formation ».
- Soit que l'on vous propose un **examen totalement inutile** (et parfois payant).

2) Je suis Sophrologue RNCP

Le RNCP, en tant qu'entité, ne fait qu'enregistrer les formations et les établissements qui les proposent. Pour cela, il valide le dossier par rapport à un cahier des charges. C'est **un gros annuaire géré par l'état**.

Les infirmières utilisent l'acronyme « IDE ». Un médecin peut ajouter des mentions comme ancien interne de... » ou « chef du service de ... » Mais toutes ces mentions sont régies par le code de la santé. Avez-vous vu un plombier RNCP ? Un mécanicien RNCP ?

Pour un sophrologue, écrire « Sophrologue RNCP » revient à dire : Sophrologue Répertoire National des Certifications Professionnelles. C'est tout de suite moins glamour... et n'a pas plus d'intérêt que d'écrire « Sophrologue inscrit aux pages jaunes ».

Cette fausse croyance s'appuie tout simplement sur notre ego. Notre besoin de sortir du lot. On nous vend du rêve et **notre cerveau a envie d'y croire**.

3) le RNCP est une reconnaissance par l'état

L'inscription d'un **titre au RNCP ne signifie PAS qu'il devient un diplôme d'état**. Et c'est là qu'est le flou.

Pour commencer, seuls les titres délivrés par les établissements qui dépendent de l'éducation nationale et sont délivrés au nom de ce ministère sont des titres d'état.

Dans ces conditions, même un DU (diplôme universitaire) n'est pas un diplôme d'état. En effet, le DU est organisé par la Faculté. Selon des programmes qu'elle décide en toute liberté. Sans l'intervention du ministère.

À ce jour **l'état n'a aucune intention affichée de reconnaître notre profession**. Même si cela arrivait, le fait d'avoir un titre RNCP ne changera rien.

Mon diplôme est reconnu par l'état.

Les écoles entretiennent cette confusion depuis des années. En effet, si vous posez la question aux écoles, elles vous répondront, la main sur le cœur :

« Le RNCP recense, via des fiches descriptives ayant valeur de publication légale, tous les diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle qui sont reconnus par l'État. Notre formation est inscrite au RNCP. Par conséquent, elle est reconnue par l'état »

Ça sonne bien et la logique est implacable... sauf que, si vous vérifiez sur le site de France Compétences, la phrase officielle est :

Le RNCP recense, via des fiches descriptives ayant valeur de publication légale, tous les diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle qui sont reconnus par l'État comme permettant l'exercice d'un métier.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/votre-futur-diplome-est-il-reconnu-par-letat/>

Ce n'est plus du tout la même chose ! Il y a une différence énorme entre dire « **les formations inscrites au RNCP sont reconnues par l'état** » et « **le RNCP recense dans sa liste les formations qui permettent l'exercice d'un métier** » .

Dans les faits, le RNCP ne liste les formations de Sophrologue que pour une raison statistique. Les écoles ont apporté des chiffres montrant qu'une grande part de leurs élèves créaient leur emploi.

Mais une fois encore, **créer son emploi ne veut pas dire en vivre.**

4) Sophrologue RNCP, je suis bac+2

Le RNCP propose une « équivalence » des formations inscrites par rapport aux diplômes d'état. Dans notre cas, elles ont un équivalent Bac +2.

Cependant, cela ne signifie pas que vous ayez droit à un BTS ou une Licence. En effet, chaque école auprès de qui vous souhaitez la faire valoir est libre de la refuser. **Cette équivalence est à titre indicatif.**

S'il faut un argument supplémentaire pour vous convaincre en voici un. Si votre diplôme était vraiment un Bac+2, cela signifie que tous les élèves de toutes les écoles auraient au moins le Bac. Or cette exigence est très rarement appliquée. De nombreuses écoles acceptent des élèves en formation, quel que soit le niveau scolaire.

5) C'est le gage d'une formation de qualité

Voici quelques faits qui devraient vous inciter à réfléchir sur cette affirmation

- Le **contenu** déposé auprès du RNCP **n'est pas évalué**. Il doit exister, décrit clairement et chaque élément doit pouvoir être évalué.
- Les organismes de formation recrutent qui bon leur semble pour délivrer la formation. Rien n'assure que votre formateur aura des talents et une expérience pédagogique.
- Chaque école est libre de l'application de ses programmes et démarches pédagogiques. Durant toute la durée de la certification RNCP, il n'y a **aucun contrôle**, ni sur le respect du contenu ni sur l'aspect pédagogique. **La validation est laissée aux soins de l'organisme de formation.**
- Les écoles Caycédiennes ne sont pas inscrites au RNCP. Elles délivrent pourtant un enseignement reconnu, de grande qualité. Il est difficile de leur reprocher la moindre « interprétation » de la méthode.

Un autre facteur entre en compte : vous. Sortir de la meilleure école ne fait pas obligatoirement un excellent professionnel sur la durée. Comme tous les métiers, tout dépend de ce que vous faites de votre formation. Allez-vous la poursuivre, la renouveler, la remettre à niveau, ou vivre sur vos acquis et vos habitudes ?

6) C'est un argument qui rassure

Ah oui, qui de vous ou de vos clients ? Posez 2 questions autour de vous :

1. Qui sait ce que RNCP signifie ?
2. Qui s'en préoccupe ?

Le nombre de personnes qui savent spontanément ce qu'est le RNCP est très très faible.

Ce qui rassure c'est ce que vous faites concrètement et ce que vous apportez à celles et ceux qui vous font confiance. Pas un titre.

Une personne qui ne se sent pas bien avec vous, qui n'arrive pas à avoir le contact, qui est mal à l'aise avec la pratique que vous proposez, ne restera pas pour votre « RNCP ».

7) Le RNCP est obligatoire pour les mutuelles

Encore une fausse croyance. Mais reprenons les choses depuis le début.

Effectivement, certaines mutuelles réclament des documents qui prouvent que le sophrologue est dûment formé avant de rembourser le client. Pourquoi ? Tout simplement parce que, comme toute entreprise qui gère l'argent de ses bénéficiaires, **elles rendent des comptes**. Elles s'assurent qu'il n'y a pas de fraude potentielle.

Aussi, faute de diplôme d'état, un sophrologue ayant reçu une formation inscrite au RNCP **limite les risques**.

Donc, il faut bien le RNCP pour que mes clients se fassent rembourser ! Et... non. En effet, **présenter un certificat de fin de formation suffit**. Même si elle n'est pas inscrite.

Du reste, limiter aux titres inscrits éliminerait d'office tous celles et ceux qui ont suivi leur formation avant l'arrivée du RNCP, ainsi que les sophrologues issus de la formation Caycédienne. Ce qui serait totalement injuste.

Vous ne me croyez pas ? Dans ces conditions, faites l'essai vous-même ! Même avec la MGEN un simple coup de fil suffit.

Pour résumer :

- **Le RNCP ne vous concerne pas** directement, mais votre école et sa formation.
- Même inscrit au RNCP, **votre titre n'est pas reconnu par l'état**.
- Le RNCP **n'est pas un label de qualité**. Effectivement, il n'existe aucun contrôle externe qui assure la qualité dans le temps. C'est ce que tente de faire QUALIOPi.
- Il n'existe **pas d'examen spécifique pour le RNCP**. Effectivement, soit vous validez la formation et obtenez un titre inscrit au RNCP. Soit vous n'avez pas validé la formation. Il n'y a pas d'entre deux.
- Utiliser le RNCP comme un titre ou un qualificatif est une erreur qui fait souvent rire les professionnels et tous ceux qui connaissent ce que cela signifie.

Pour conclure, ce qui vous différencie, c'est vous ! C'est votre maîtrise des pratiques. Votre savoir-faire. Votre intégrité et l'éthique déontologique que vous vous appliquerez.

Et cela, vous pouvez le développer, quelle que soit la formation que vous avez reçue.

Plus d'informations :

- Écoles inscrites au RNCP : sur le site de France Compétences, faire une recherche sur le terme « sophrologue »
- Notice d'aide au dépôt de dossier RNCP
- Diplôme Universitaire : https://fr.wikipedia.org/wiki/Dipl%C3%B4me_universitaire
- Wikipedia RNCP : attention, quelques erreurs dans la fiche.